

Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

RNCP2950 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme intervient, sous responsabilité médicale, dans les domaines de l'imagerie médicale et l'utilisation des agents physiques, tant du point de vue diagnostic que thérapeutique. Il assure les tâches relatives aux fonctions suivantes :

Fonctions techniques :

- il prépare les actes d'électroradiologie médicale : prise en compte des renseignements concernant le patient (risques possibles), préparation matérielle (salle, matériel de soins, accessoires, moyens de réanimation), administration médicamenteuse nécessaire à la préparation du patient, positionnement du patient.
- il contribue à la réalisation sous la responsabilité d'un médecin des actes d'électroradiologie médicale : contributions aux examens radiologiques avec et sans préparation, à la réalisation d'échographies, aux examens d'imagerie assistée par ordinateur, à ceux d'électrologie et des explorations fonctionnelles, à ceux relevant de la médecine nucléaire, à la réalisation des actes de téléradiothérapie, de criothérapie, participation à la dosimétrie, à la réalisation des actes d'électrothérapie, aux traitements relevant de la médecine nucléaire.
- il contrôle la tolérance du patient à l'examen.
- il entretient le matériel en veillant à l'hygiène générale et à l'asepsie.

Fonctions organisation et gestion :

- il planifie les consultations, les examens et les traitements ;
- il saisit et exploite les données par informatique ;
- il renseigne les formulaires administratifs (codification des actes...) ;
- il collabore à la gestion des stocks ;
- il classe les différents documents.

Fonction communication :

- il dialogue avec le patient et son entourage ;
- il dialogue avec l'équipe médicale et administrative ;
- il établit des relations avec les services et les spécialités ;
- il transmet les informations ou explications à un interlocuteur donné ;
- il transcrit des comptes rendus ;
- il relève et établit des statistiques d'activité ;
- il utilise tous les outils de communications.

Il est tenu au secret professionnel et au respect des mesures de radio-protection légales et réglementaires, individuelles et collectives.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Unités de diagnostic et/ou de soins : hôpitaux cliniques...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

manipulateur(-trice) en radiologie, technicien en imagerie médicale

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (42 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 237
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X70 — Techniciens médicaux et préparateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un inspecteur pédagogique régional de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales de professeurs appartenant à l'enseignement public, dont au moins un enseignement chercheur ou hospitalo-universitaire, et, le cas échéant, de professeurs appartenant à des établissements d'enseignement privés ; de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2950/>